

Conseil Communal de Château-d'Oex

Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis n° 6/2023

Demande d'autorisation pour la constitution d'un droit de superficie distinct et permanent (DDP) en faveur de la Société Romande Energie Services SA, sur une partie de la parcelle communale RF n° 638, située au lieu-dit «L'Etambeau».

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers.

Nous nous sommes réunis le 16 mars 2023 à 20h30 à la salle du Conseil communal en présence de Mme Francine Morier (1ère membre), M. Fred-Paulin Gétaz en remplacement de M. Michel Berdoz, M. José Lourenço Duque, M. Patrice Rossier et Mme Sylviane Clot, rapporteure, en remplacement de M. Florian Revaz. Pour la municipalité : M. Pierre-François Mottier, municipal et M. Cédric Morier, chef du service des travaux, constructions et urbanisme.

M. Pierre-François Mottier nous explique que 9 ans ont passé depuis les premiers projets de centrale de chauffe. Après le projet de la gare et celui de Roc & Neige, c'est finalement celui du Pôle Santé qui sera retenu, étant donné sa proximité avec les gros consommateurs que sont l'EMS et l'hôpital. Les oppositions étant enfin levées – les opposants ayant quand-même été jusqu'au tribunal cantonal – les travaux vont pouvoir commencer ce printemps.

Question : quelle superficie est demandée par Romande Energie ?

Réponse : environ 900 m².

Q. : la commune a-t-elle proposé à Romande Energie d'acheter le terrain ?

R. : non, la commune souhaite rester propriétaire, étant donné que dans 30 ans, ou au plus tard dans 50 ans, les installations reviendront à la commune.

Q. : finalement, après tous ces tracasseries, est-ce que le prix au kWh va augmenter ?

R. : en effet, on peut s'attendre à une hausse significative du coût du kWh, bien que Monsieur Prix ait un contrôle là-dessus.

Q. : si le prix du kWh augmente de beaucoup, pourrait-on aussi augmenter le prix de location du terrain ?

R. : en effet, le conseil pourrait faire un amendement au préavis et demander d'augmenter le prix de la location.

A la suite de cette discussion et des renseignements obtenus, la commission prend congé de MM. Mottier et Morier.

Les membres de la commission partagent unanimement l'avis que le prix de location du terrain de Fr. 4.50/m² (soit Fr. 4'000.00 par année) est dérisoire au vu des bénéfices futurs que réalisera la centrale de chauffe. Cependant, nous sommes conscients que si nous demandons un prix de location plus élevé, nous prenons le risque de voir aussi nos prix au kWh augmenter en parallèle... Aussi, et afin de garder de bonnes relations pour la collaboration future, c'est à l'unanimité que les membres de la commission vous invitent à accepter le préavis n° 6/2023 tel que présenté.

Rédaction du rapport : Sylviane Clot
Château-d'Oex, le 22 mars 2023